av. 1866

(Circulaire.)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
30 Avril 1866.

MONSIEUR,

Je me trouve dans la nécessité de faire un nouvel appel à la charité des fidèles du diocèse, en faveur de l'Œuvre du Bon Pasteur qu'ils n'ont cessé d'encourager, depuis son établissement, et que le Seigneur a daigné bénir d'une manière toute particulière. Cette œuvre compte à peine seize années d'existence, et déjà elle a contribué à retirer des voies de la perdition un nombre considérable de victimes des séductions du monde.

Mais les bâtiments du Bon Pasteur sont loin de suffire à tous les besoins. Chaque jour, de pauvres brebis égarées viennent demander avec larmes à être admises dans le bercail, pour y déplorer leurs égarements et se mettre à l'abri de nouvelles chutes, et, faute de place, l'on est obligé à regret de remettre leur admission à une époque plus reculée. Dans une seule semaine, celle qui a suivi le saint jour de Pâques, les bonnes religieuses qui se dévouent à l'Œuvre du Bon Pasteur ont reçu pas moins de sept demandes de cette nature, et elles ont été dans l'impossibilité de les accueillir, pour ne pas compromettre, par un trop grand encombrement, la santé des soixante-treize pénitentes qui sont en ce moment dans leur asile.

Il est pénible de penser que les malheureuses filles que le repentir conduit de la sorte à la maison du Bon Pasteur, pour y trouver un refuge, n'ont d'autre ressource, si l'entrée leur en est interdite, que de retourner dans les maisons d'où elles sont sorties, pour se replonger plus avant dans le désordre. En effet, la société les repousse impitoyablement, lorsque, fatiguées de leur rude esclavage, elles cherchent à s'en affranchir ; toutes les maisons, toutes les carrières honnêtes leur sont fermées ; partout elles ne recueillent que le rebut et le mépris. Il faut donc que la religion, qui a pour mission de sauver les âmes et de soulager toutes les misères, vienne au secours de ces êtres délaissés, pour les empêcher de s'enfoncer sans retour dans l'abîme. Or, voilà ce qu'elle veut faire aujourd'hui, avec l'appui des fidèles du diocèse.

Déjà, grâce à leur charitable concours, le Bon Pasteur a donné asile à des centaines de pénitentes. Toutes à la vérité n'ont pas persévéré, mais un grand nombre, après un temps d'épreuve raisonnable, ont été placées dans des familles chrétiennes et respectables où elles gagnent honnêtement leur vie ; quelques-unes, attirées davantage par la grâce, et pour mettre plus en sûreté l'importante affaire de leur salut, se sont engagées par vœu à demeurer jusqu'à la fin de leurs jours dans l'asile ; d'autres enfin, plus heureuses encore, y sont mortes, dans les

sentiments d'une sincère pénitence, et ont sans doute trouvé grâce au tribunal du Dieu des miséricordes, qui a promis le pardon au repentir.

Il s'agit maintenant d'agrandir et d'augmenter notablement la maison du Bon Pasteur, pour lui permettre d'offrir un refuge à un plus grand nombre de pénitentes disposées à revenir à Dieu. Pour cela, je crois pouvoir compter avec confiance sur l'inépuisable charité des fidèles de la ville et des campagnes. Tous voudront, je n'en doute pas, s'associer par leurs offrandes à une œuvre qui est vraiment celle du Souverain Pasteur des âmes, puisque, comme il nous l'apprend lui-même, il est venu sur la terre, pour sauver ce qui était perdu ; tous auront à cœur de contribuer, en proportion de leurs moyens, à l'augmenter et à la perpétuer pour la plus grande gloire de Dieu.

Afin de procurer cet avantage à vos paroissiens, vous voudrez bien annoncer, après leur avoir donné lecture de la présente, que, tel dimanche par vous désigné du mois de Mai prochain, une quête sera faite dans l'église, pendant la grand'messe, pour aider à l'agrandissement de la maison du Bon Pasteur, et que ceux qui seraient empêchés de se trouver à l'église, ce jour là, seront les bienvenus à vous remettre leurs aumônes pour cet objet, avant le 15 Juin suivant.

A Québec, cette quête sera faite à domicile par les religieuses du Bon Pasteur, dans telle semaine du même mois que MM. les curés et chapelains jugeront à propos de fixer.

Il est bon de faire connaître à tous que, chaque année, il sera célébré six messes, et qu'autant de communions générales seront offertes par les religieuses et par les pénitentes consacrées du Bon Pasteur, pour les bienfaiteurs de leur institut ; que cet institut a été établi sous les auspices de Marie Immaculée, refuge des pécheurs, qui va être l'objet spécial de notre culte pendant le beau mois de Mai, et qu'un moyen efficace d'attirer sur nous les bénédictions de cette mère de miséricorde, c'est de favoriser une œuvre qui a été ainsi placée sous sa sainte protection ; qu'enfin, comme toute bonne œuvre est propre à fléchir la colère de Dieu, celle qu'on leur recommande aujourd'hui ne peut que contribuer à détourner de dessus nos têtes le fléau terrible dont nous sommes menacés.

Je vous prie de faire parvenir à l'Archevêché, avant la fin du mois de Juin prochain, le montant des contributions que vous aurez recueillies de la sorte dans votre paroisse.

Et je demeure avec un bien sincère attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

† C. F. EVÊQUE DE TLOA,
Administrateur.